

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER  
MINISTRE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'information  
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)

**BODACC « A »**

**Annonce n° 1636**

**74 – HAUTE-SAVOIE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY**

**Ventes et cessions**

451 132 047 RCS Annecy.

**HAMECA.**

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 500000.00 EUR.

Adresse : 244, Rue Des Prés, Zi des Grands Prés Iii, 74300 Cluses.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale, Société absorbante : HAMECA, Forme : Société à responsabilité limitée, Adresse du siège : 244 Rue des Prés ZI des Grands Prés III, 74300 CLUSES, Capital : 500 000 euros, Numéro unique d'identification : 451 132 047 RCS ANNECY, Lieu d'immatriculation : ANNECY. Société absorbée : DEMATEC, Forme : Société à responsabilité limitée, Adresse du siège : 244 Rue des Prés ZI des Grands Prés III, 74300 CLUSES, Capital : 8 000 euros, Numéro unique d'identification : 438 807 877 RCS ANNECY, Lieu d'immatriculation : ANNECY. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 401 048 euros, Passif : - 67 061 euros. Rapport d'échange des droits sociaux : Pas d'échange de droits sociaux car fusion simplifiée. Montant prévu de la prime de fusion : 0,00 euros. Date du projet commun de fusion : le 27 mai 2025. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé le 28 mai 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANNECY pour les sociétés HAMECA et DEMATEC..